

CONGRES 2019 DE LA FAE - RAPPORT

1- Contexte

Le VIII^e Congrès de la FAE s'est tenu les 25, 26, 27 et 28 juin 2019 à Saint-Sauveur. Deux catégories d'enjeux, à savoir ceux touchant les Statuts et Règlements et ceux touchant les orientations politiques, ont été traités en une seule et même démarche de consultation s'échelonnant du 11 mars au 5 juin 2019. Ces sujets ont été débattus et les propositions adoptées sur le plancher du Congrès constituent en grande partie le plan de travail du prochain triennat de la FAE.

2- Rencontres préparatoires

La délégation de l'Alliance s'est réunie à dix reprises, alors que neuf rencontres étaient initialement prévues, à savoir : cinq rencontres en soirée, quatre rencontres en après-midi et une rencontre sur une journée complète. Celles-ci se sont échelonnées du 12 mars au 18 juin 2019.

Cela représente :

- 147 jours de libérations syndicales pour les rencontres préparatoires
- 115 jours de libérations syndicales pour le Congrès.

C'est une délégation composée initialement de 54 membres réguliers et 12 membres substitués qui a participé activement aux débats et qui a soumis plusieurs propositions d'amendements ou de sous-amendements aux propositions du cahier lors des deux phases de consultation. Au total, ce sont 34 propositions qui ont été acheminées à la FAE. Le cahier final du congrès comportait 470 niveaux de votes provenant du comité exécutif de la FAE ainsi que de ses neuf syndicats affiliés.

3- Logistique du congrès

Le congrès s'est déroulé au Manoir Saint-Sauveur à Saint-Sauveur. 54 personnes déléguées étaient présentes ainsi que trois personnes substitués et une personne observatrice. Les périodes de déjeuner ont été mises à profit en tant que séances de travail. En plus de cela, deux séances de travail en délégation ont été nécessaires à l'heure du dîner pour poursuivre les débats et les réflexions. Par souci d'efficacité, une table de travail composée de membres qui étaient directement concernés par certaines propositions s'est tenue lors d'un dîner. Cette façon de faire a permis aux membres de prendre position de façon éclairée. Cette méthode de travail pourrait être à retenir pour des dossiers très pointus.



Ce Congrès a été le premier pour le Syndicat de l'Enseignement de la région de Québec (SERQ). Nous étions donc plus nombreux sans pour autant avoir une salle plus grande, ce qui a occasionné des problèmes d'espace autant dans la salle lors de périodes de concertation, qu'au niveau des locaux pour les différentes délégations.

Nous pensons aussi qu'il serait profitable pour tous que la FAE aménage un horaire pour nous permettre d'avoir du temps pour travailler le midi et évitant ainsi le grand nombre de demandes de temps de concertation. Par exemple, au lieu de faire des petits blocs avant les votes, de planifier une demie ou une journée de présentation-commentaires-questions.

4- Conduite de la délégation

Ce Congrès a été particulier en ce sens qu'il s'est tenu après les élections du Conseil d'administration de l'Alliance de sorte que les membres du CA lors des phases de consultation n'étaient pas les mêmes que ceux présents au Congrès. En effet, les responsables de la délégation du dernier conseil d'administration ont mené les travaux jusqu'à l'avant-dernière rencontre préparatoire puis la nouvelle équipe a pris la relève.

La composition de la délégation aussi a été différente : plusieurs en étaient à leur premier Congrès et la représentativité des secteurs a été à la hauteur du portrait des membres de l'Alliance. Il a fallu prendre du temps pour que tous puissent apprivoiser le processus.

À noter que les orientations ont pu être adoptées en APD, ce qui a facilité le travail de la délégation. Le fait aussi que le document *Rôle et fonctionnement des délégations* ait été présenté, expliqué et adopté par l'APD a favorisé des rencontres plus efficaces.

Lors du dernier Congrès « régulier » de 2016, une préoccupation concernant le ralliement et la dissidence a amené les membres du dernier CA à effectuer un travail de fond sur le document *Rôle et fonctionnement des délégations*. Il a été présenté en APD et adopté avec des amendements. Ce guide a été présenté et expliqué aux membres de la délégation. Malheureusement, lors de séances de travail au Manoir Saint-Sauveur et sur le plancher du Congrès, quelques membres ont exprimé leur dissidence face à des propositions qui allaient dans le sens de certaines de nos orientations, sans avoir respecté le processus de dissidence inscrit dans notre document adopté en APD. Nous pensons qu'il faudra se pencher sur ce genre de situation pour le prochain Congrès.

5- Faits saillants du Congrès, notamment en lien avec les orientations de l'Alliance.

Bloc 1 + combative, le développement de la FAE

Pour ce bloc, deux orientations avaient été adoptées en APD. Les décisions prises lors du Congrès vont dans le même sens, soit la poursuite du développement de la FAE en recrutant d'autres syndicats d'enseignants de commissions scolaires francophones et l'instauration de balises pour encadrer l'utilisation des surplus budgétaires

Bloc 2 + revendicatrice nous avons 13 orientations (voir annexe). Ce bloc concernait les formations disciplinaires, initiales et pratiques, les élèves HDAA et EBP, les voies écourtées menant à l'obtention de la qualification légale, le programme ECR, le SASAF et le statut des stagiaires. Comme pour le bloc 1, les propositions adoptées sont pour la grande majorité en lien avec nos orientations.

Ont notamment été adoptées en congrès :

- confier au conseil fédératif le mandat de proposer des modifications pour la formation initiale à la FP;
- revoir les formations qualifiantes en étant favorable à l'introduction de programmes comportant en deçà de 60 crédits;
- exiger l'abandon du certificat de suppléance;
- instaurer une compensation financière pour les stagiaires;
- enseigner seulement le volet éthique au primaire et conserver le programme ECR au secondaire, mais en modifiant le contenu pour l'adapter à l'évolution de la société québécoise, notamment au chapitre de la diversité culturelle et de l'étude des phénomènes religieux.
- créer une plateforme destinée au SASAF;
- revoir sa position au regard des projets pédagogiques particuliers (PPP) au secondaire en évaluant leurs incidences sur le temps alloué, notamment pour le cours d'ECR ainsi que les matières à peu d'heures et d'unités.

La FAE a aussi été mandatée pour exiger la mise sur pied de plusieurs groupes de travail dont un sur les contenus des cours inclus dans les programmes de formation initiale et un sur la révision du programme d'adaptation scolaire.

En ce qui a trait à la formation pratique, il a été décidé que la FAE exige la mise en place de moyens pour promouvoir la formation pratique à l'EDA et qu'elle exige aussi l'adaptation des attentes et critères d'évaluation de la formation pratique.

Bloc 3 + solidaire, Orientations politiques

La délégation de l'Alliance s'est guidée avec quatre orientations en lien avec le féminisme, l'intégration des réalités autochtones et avec l'intégration des réalités LGBT dans les apprentissages scolaires.

En ce qui concerne les réalités autochtones, la majorité des propositions connexes avec notre orientation qui était d'être favorable à l'intégration des réalités autochtones à la plateforme sociopolitique a été adoptée. D'ailleurs, plusieurs principales ont été adoptées à l'unanimité. Idem pour les réalités LGBT dans les apprentissages scolaires.

Par contre, plusieurs propositions touchant l'orientation sur *le féminisme que nous voulons* n'ont pas été adoptées. Notre orientation allait dans le sens que, avant de décider d'un modèle, la FAE se penche sur les différentes approches. Le Congrès a adopté l'intersectionnalité comme approche.

À noter que parmi les complémentaires adoptées, deux sont en lien direct avec une politique verte. Effectivement, la FAE a été mandatée pour élaborer une politique verte dans le but de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, sa production de déchets et son utilisation des matières premières.

Bloc 4 + démocratique, statuts et règlements

La délégation s'est gouvernée avec trois orientations adoptées en APD et les propositions en lien avec ces orientations ont pour la plupart été adoptées.

Le Congrès s'est aussi prononcé pour un Congrès extraordinaire au plus tard en juin 2020 pour modifier l'article 7.6 des Statuts de la Fédération afin que ceux-ci tiennent compte de la réalité des syndicats qui ont plusieurs accréditations du Code du travail, et que les modifications apportées ne risquent plus d'exposer un syndicat à des conséquences notamment pénales.

6- Conclusion

Plusieurs décisions touchant directement les membres de tous les secteurs ont été prises. Notre plateforme sociopolitique va évoluer, plusieurs exigences seront faites au MEES pour que nos conditions de travail s'améliorent.

Ce Congrès a démontré la force de la FAE et de ses affiliés à avancer dans le respect des préoccupations de chacun. La demande d'un prochain Congrès extraordinaire provenant du SEO le démontre bien.

Côté pratique, ce Congrès a été facilité par le fait que la délégation avait des mandats de l'APD (orientations) et des critères de fonctionnement en délégation. Il faut aussi souligner le travail énorme accompli par les membres, les débats respectueux et la collégialité pendant la préparation, mais aussi pendant le déroulement du Congrès.